



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1374 du 23 MARS 2011

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Appel aux mobilisations de la Commission Exécutive Fédérale	3
4. Déclaration CGT-FSU : Le service public est NOTRE richesse !	4-5
5. Tract fédéral : Mobilisation du 28 avril pour la pénibilité	6
6. Appel fédéral : le 23 mars, tous les services Navigation en A.G. à Paris	7-8
7. Réunion CGDD/CGT du 11 mars 11 mars 2011	9-10
8. Compte rendu du Comité de suivi A.R.T.T. du 8 mars 2011	11-13
9. Groupe d'échanges du 10 mars : « Mesures R.G.P.P. au M.E.D.D.T.L. »	14-15
10. Demande d'audience au S.G. du Ministère sur le C.E.T.M.E.F.	16-17
11. Sûreté et sécurité portuaire : courrier au D.G.I.T.M.	18-19
12. Sécurité maritime : Boycott du C.T.P.M. du 18 mars 2011	20
13. Retour d'expériences CGT suite aux épisodes neigeux	21-25
14. Commission Fédérale Retraité	26-27
15. C.T.P.C. des D.D.I. du 17 mars 2011	28-31
16. URGENCE Japon : Appel à la solidarité	32

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Mercredi 23 mars 2011 :

AG des personnels des VN à Paris

Jeudi 24 mars 2011 :

Réunion UGFF sur les Agents Non Titulaires

Jeudi 24 mars 2011 :

Réunion CGT / DRH du MEDDTL sur PFR des A et B

Jeudi 24 mars 2011 :

OS / MEDDTL, groupe de travail sur l'ENSM

Jeudi 24 mars 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

Vendredi 25 mars 2011 :

Réunion du collectif fédéral des originaires d'Outre Mer

Lundi 28 mars 2011 :

Réunion OS / MEDDTL sur élection 2011 pour les personnels d'exploitation

Mardi 29 mars 2011 :

OS / DRH sur le SIRH Réhucit

Mardi 29 mars 2011 :

OS / cabinet de la Ministre sur évolution voies navigables

Mardi 29 mars au 1^{er} avril 2011 :

16^{ème} congrès UGICT-CGT

Mercredi 30 mars 2011 :

Réunion confédérale sur les élections du 20 octobre 2011

Jeudi 31 mars 2011 :

OS / DRH sur les ISH et les IHTS

Jeudi 31 mars 2011 :

AG CGT des personnels du Port du Havre

Jeudi 31 mars 2011 :

Rencontre secrétariat fédéral avec FSU

Mardi 5 avril 2011 :

OS / DRH du MEDDTL sur les astreintes

Mercredi 6 avril 2011 :

Secrétariat fédéral

Mercredi 6 avril 2011 :

Réunion confédérale des fédérations sur résolution 4 du 49^{ème} congrès

Mercredi 6 jeudi 7 et vendredi 8 :

Conférence nationale de l'UIT-CGT

Mercredi 6 avril 2011 :

OS / DRH sur élection 2011, cartographie des CAP

Jeudi 7 avril 2011 :

groupe d'échange du MEDDTL

Vendredi 8 avril 2011 :

OS / DRH sur RH 2013

Mardi 12 avril 2011 :

Réunion plénière du CCAS

Mardi 12 avril 2011 :

OS / DRH sur élection 2011

Mercredi 13 avril 2011 :

OS / DRH sur élection 2011 sur CAP des CTRL

Jeudi 14 avril 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

Mercredi 20 avril 2011 :

Secrétariat fédéral

Jeudi 28 avril 2011 :

journée confédérale d'action sur la Pénibilité



INFOS BREVES



PENIBILITE 35 % des 50 – 59 ans exposés sur une longue durée

Travail répétitif, travail de nuit, tâches physiquement exigeantes, produits nocifs ou toxiques, l'exposition durable à la pénibilité est le sort de 35 % des salariés. C'est ce qui ressort de l'enquête Santé et Itinéraire professionnel, réalisée en 2007 et rendue publique par la Dares (Etudes du Ministère du Travail) ce mardi. Cette enquête nous apprend aussi que 40 % des 50 – 59 ans indiquent avoir cumulé au moins deux pénibilités physiques durant leur parcours professionnel.



RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE Le gouvernement se plie aux exigences du Medef

Décret d'application de la loi Grenelle 2 : le gouvernement se plie pleinement aux exigences du Medef en matière de transparence sociale et environnementale. Après plus de 6 mois de tergiversations, le Gouvernement a communiqué vendredi soir le projet de décret en Conseil d'Etat relatif au décret d'application de l'article 225 de la loi dite Grenelle 2 concernant les informations sociales et environnementales que les entreprises doivent faire figurer dans leur rapport annuel.



DROIT DE GREVE Réquisition : la CGT porte plainte devant l'O.I.T.

Suite aux atteintes intolérables portées contre le droit de grève par le gouvernement français, la CGT a porté plainte devant le Comité de la Liberté syndicale de l'O.I.T. En effet, lors du mouvement contre la réforme des retraites de cet automne, les préfets ont procédé à de nombreuses réquisitions abusives de grévistes dans le secteur pétrolier.



DECLARATION CGT/FNAP CGT NON à l'instauration de la Tva antisociale

Les députés du Nouveau Centre ont déposé une proposition de loi qui viendra en débat à l'Assemblée Nationale le 14 avril prochain. Cette proposition de loi s'appuie sur l'argument fallacieux du coût du travail élevé en France. La CGT conteste l'argumentation selon laquelle la compétitivité de l'agriculture française serait dégradée du fait des coûts salariaux trop importants qui ne résiste pas à un examen sérieux prenant en compte notamment la productivité du travail. Ce projet vise à étendre l'exonération totale des cotisations sociales patronales dont le patronat de l'agriculture bénéficie déjà pour les travailleurs précaires, aux salariés permanents en CDI.



RECONDUITE AUX FRONTIERES Les forces de l'ordre réquisitionnent un train

Les forces de l'ordre ont, mardi 15 mars 2011, réquisitionné une partie du TER 86023 au départ de Cannes pour reconduire 39 personnes sans papiers à la frontière italienne. « Au-delà du nombre de personnes concernées, puisque la préfecture conteste ce chiffre, c'est la méthode qui est condamnable ! », s'insurge la fédération CGT des Cheminots dans un communiqué. En effet, « la réquisition d'un train par les forces de police obéit à des règles précises et ne peut se faire oralement comme se fut le cas à Cannes. De plus, le périmètre d'intervention des forces de l'ordre françaises a comme limite Menton-Garavan. Elles ont donc indiqué aux agents SNCF présents sur le train qu'ils devraient prendre leur relais jusqu'à Vintimille !

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Appel de la Commission Exécutive Fédérale des 15 et 16 mars 2011

Dans tous les secteurs, les agents subissent de plein fouet les mesures RGPP ainsi que les conséquences de la décentralisation.

Les perspectives RH 2013 présentées par l'administration révèlent une volonté d'aller encore plus vite dans l'asphyxie des services par la baisse des moyens de fonctionnement (moins 20% en moyenne) et des effectifs (moins 5 800 ETP au ministère et moins 500 ETP à la DGAC d'ici à 2013).

Pour se faire tous les moyens sont bons : réorganisations et restructurations de services, fusions de corps, externalisations, privatisations de missions, transferts de personnels qui n'ont souvent aucune garantie sur le devenir de leurs missions, statuts, carrières et rémunérations. Ces bouleversements permanents impactent la santé psychique et physique des agents qui de plus en plus sont confrontés à une mobilité « forcée ».

L'Etat accentue son désengagement des missions de service public, y compris dans le domaine des contrôles de sécurité au risque de mettre en danger les personnes et les biens, les personnels et les usagers.

L'instruction du 6 janvier 2011 sur l'ARTT porte des reculs sociaux conséquents.

Les mesures catégorielles 2011 subordonnées aux suppressions de postes et l'individualisation des primes notamment par le projet de généralisation de la PFR sont loin de compenser la baisse du pouvoir d'achat. Dans le même temps on demande aux agents de scier la branche sur laquelle ils sont assis en remplissant l'outil de saisie des activités SALSA.

L'action sociale subit un gel de 4,1 millions d'euros pour 2011 et le patrimoine social immobilier est bradé (unités d'accueil).

Dans d'autres domaines, les choses avancent beaucoup moins vite. Le dossier pénibilité piétine. L'administration n'arrive pas à maîtriser les défaillances du système «REHUCIT» qui conduisent à la dégradation des missions RH à destination du personnel et des services (retards de paiement, d'avancement d'échelon...). Quant au dialogue social, celui-ci se réduit le plus souvent à un semblant de concertation !

Malgré ce déferlement, le renoncement et le repli sur soi ne sont pas à l'ordre du jour. Les personnels se mobilisent :

➤ **22 mars :**

- Manifestation unitaire à Paris des personnels de l'ONEMA, de l'ONCFS et des Parcs nationaux sur les métiers, les carrières ATE et TE, les salaires, le statut contractuels et les moyens de chaque établissement
- Journée d'action et de grève des contrôleurs des transports terrestres

➤ **23 mars :** AG/ CGT à Paris des services navigation dans la perspective d'une action nationale contre les transferts à VNF et aux Collectivités locales

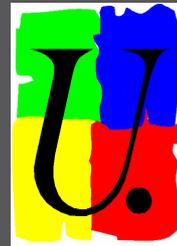
➤ **09 avril :** Euro-manifestation à Budapest à l'appel de la CES

➤ **28 avril :** Journée confédérale d'action et de grève sur la reconnaissance de la pénibilité

➤ **18 et 19 mai :** Conférence fédérale CGT sur « *Le service public est à nous, si l'on s'en mêle !* »

La Fédération CGT Equipement-Environnement appelle toutes ses composantes à s'inscrire pleinement dans ces initiatives et rappelle l'urgence de la campagne de signature de la pétition unitaire fonction publique pour l'augmentation des salaires. Un niveau d'implication et de mobilisation élevé permettra l'organisation d'une action nationale d'ampleur avant l'été.

Le service public est NOTRE richesse !



Depuis plusieurs années le service public subit des attaques d'une gravité extrême. Le R de « Réforme » devient synonyme de régression, de recul, pour les missions, pour les personnels, mais aussi pour les usagers.

La profonde déstabilisation du service public par le « tout marché », les vagues successives de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RÉATE), font de la compétition et de la concurrence les clefs de voûte du management des hommes et des femmes, comme des budgets. Année après année, ces actes de suppression d'emplois, de missions et de crédits publics, à coup de critères de gestion technocratiques, se révèlent incompatibles avec le développement humain durable, y compris avec la réalisation concrète des engagements des Grenelle Environnement et Mer.

Le bilan des dizaines de milliers de suppressions d'emplois de fonctionnaires ne suffit pas au gouvernement. Il annonce fièrement en direction des milieux financiers, de la Commission européenne et du FMI, sa volonté de supprimer encore 100 000 emplois d'ici 2013. De 2009 à 2010, la seule RGPP a supprimé 2400 emplois au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL). Avec plusieurs milliers d'autres réductions résultant du non remplacement de départs en retraite ou des effectifs cibles à atteindre (particulièrement dans les DDT/M)... Et cela doit s'amplifier : si on ne les arrête pas, la norme RGPP 2 est de 5100 suppressions d'emplois de 2011 à 2013 pour le ministère, sans aucune justification technique.

La théorie du « redéploiement » ne fait plus rire personne. Ainsi, la notion « d'emplois Grenelle » a disparu du budget 2011 sans explication ! Et comme les autres services, tous les établissements publics doivent désormais « faire » 10 % d'économies et réduire leurs effectifs, indépendamment des missions, et des lois Grenelle 1 et 2.

L'indécence des présentations mensongères des pub RGPP ne gêne pas le pouvoir. Ouverture à la concurrence généralisée de l'électricité (y compris production nucléaire) et du gaz, pour le bien théorique des consommateurs ! Et sous l'appellation de « réglementation du transport ferré », ouverture à la concurrence de tous les types de transports ferrés, marchandises et aussi voyageurs (grandes lignes et trains régionaux).

Le vocabulaire « optimisation, mutualisation, rationalisation, performance » ne trompe plus. Les conséquences pratiques de ce type de management font souffrir, dégradent les conditions de travail, alourdissent les charges mentales, allongent les amplitudes horaires comme les trajets, et détériorent les conditions de vie de beaucoup d'agents.

CGT et FSU veulent un service public de l'Etat au plus près des usagers, ancré dans tous les territoires, au service des populations, des collectivités territoriales et de l'intérêt général. Un service public respectueux de l'avis des citoyens, de ses agents et garant de l'égalité des citoyens, des solidarités sociales, comme de la protection de l'environnement. Et nous refusons la main mise croissante des préfets sur la « technique » et les services publics, sur ordre de coups politiques joués par des cabinets ministériels souvent

liés aux milieux d'affaires, à l'opposé du pacte républicain.

Nous tenons à promouvoir un grand ministère technique, fort de l'ingénierie publique, avec les compétences adaptées au développement humain durable. La vie ne s'arrête pas aux chefs lieux de région, nous voulons une ligne hiérarchique et technique intégrant les services départementaux et leurs implantations territoriales.

Notre pouvoir d'achat est en chute libre. La pression du chômage avec officiellement près de 10 % de salariés privés d'emploi et celle de millions de travailleurs pauvres et précaires sont cyniquement utilisées par les champions du CAC 40 pour culpabiliser les agents publics dans leur défense des rémunérations statutaires. La politique des rémunérations de la Fonction publique consiste à financer toute amélioration par des suppressions d'emplois, à distribuer des primes toujours plus individualisées et variables, à cacher la misère de l'immense majorité des traitements indiciaires et la lenteur des avancements de carrières.

Nous revendiquons clairement une revalorisation du point d'indice, la reconstruction des grilles statutaires de rémunération en reconnaissant les qualifications et les compétences, comme les progressions de carrières tout au long de la vie professionnelle. Les primes à la tête du client, la non reconnaissance des qualifications, les blocages de carrières, l'écart entre le dernier salaire et le niveau des pensions : cela suffit !

Pour faire avancer nos revendications quotidiennes, comme celles relatives à l'avenir même de nos missions et donc de nos services, il faut rompre avec les politiques de RGPP et RéATE, de

privatisation des missions publiques, de mise en concurrence et de compétition, de recul des solidarités et de réduction des finances publiques.

Pour autant, nos syndicats n'ont pas de vision idéalisée du service public qui aurait jadis parfaitement fonctionné. En effet un certain nombre de contradictions inhérentes aux notions de pouvoir hiérarchique, d'intérêt du service, n'ont pas permis dans tous les cas l'expression et l'épanouissement des personnels. Ni non plus, dans tous les domaines, l'exercice des compétences au service de l'intérêt général, la prise en compte des besoins des usagers ou celle de la bonne réalisation des missions à accomplir. Mais nous n'entendons pas « jeter le bébé avec l'eau du bain ».

Parce que la place et le rôle des services publics constituent bien des enjeux de société, et relèvent de choix politiques, nous participons aux initiatives nationales et locales du type « *Convergence pour les services publics* » ou « *Le service public est notre richesse* ». A cet égard, sans polémique, nous regrettons l'écart qu'il y a entre les discours de certains syndicats et la réalité de leurs pratiques de compromis avec l'administration (pour favoriser une catégorie particulière d'agents). Nous nous méfions du « corporatisme » et regrettons « l'accompagnement » de décisions de l'administration, lorsque les conditions du dialogue social ne sont pas réunies alors qu'il s'agit au contraire de se rassembler pour dire non et obtenir de réels progrès.

Ainsi les syndiqué(e)s CGT et FSU, leurs élu(e)s aux instances paritaires, leurs militants dans tous les services s'engagent à unir et rassembler les personnels pour faire face aux attaques et défendre le service public, notre richesse commune.

Montreuil, le 21 mars 2011

*Les organisations syndicales CGT et FSU
du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement*



La pénibilité et la dangerosité sont reconnues et démontrées au MEDDTL

Maintenant, les agents réclament réparation !

Dès 2008, une négociation infructueuse Patronat/Syndicats avait établi 12 critères de pénibilité conduisant à réparation sur la retraite. Malgré le refus de reconnaissance par le MEDEF, ces critères ont été repris dans un décret du ministère du travail pour les salariés du privé.

La Fonction Publique, comme l'ensemble des services publics, soumise aux contraintes et impératifs de continuité et d'obligation de service est particulièrement concernée par ces 12 critères.

→ **Les contraintes physiques** : manutention et port de charges lourdes, contraintes posturales et articulaires et les vibrations.

→ **L'environnement agressif** : exposition à des produits toxiques (cancérogènes, mutagènes..), exposition aux dangers, aux poussières et aux fumées, exposition à des températures extrêmes et aux intempéries, exposition aux bruits intenses et rayonnements ionisants.

→ **Les contraintes liées aux rythmes de travail** : travail de nuit, travail alterné et décalé, longs déplacements fréquents, gestes répétitifs, cadences imposées.

Un rapport effectué par le ministère en 2008 démontre pour des agents exerçant sur des activités d'entretien et d'exploitation, une accidentologie importante avec un risque d'accident jusqu'à vingt fois supérieur à celui des agents d'autres filières.

L'étude montre également que les décès d'agents en position d'activité sont globalement plus nombreux chez ces agents. De plus, le rapport atteste que l'espérance de vie est réduite pour les personnels exerçant sur des activités d'entretien et d'exploitation.

Aux affaires maritimes, jusque là restées en dehors du champ du ministère, un audit vient d'être diligenté pour l'analyse de l'exposition des personnels à l'amiante dans les navires, la reconnaissance des contraintes de travail posté rythmé sur les horaires décalés de marées et la prise en compte de l'exposition aux conditions de mer.

Depuis la loi Fillon de 2009, ces personnels ne bénéficient plus d'un départ anticipé sans perte financière. Pourtant, les suppressions de postes, les réorganisations et l'intensification du travail aggravent une situation déjà bien précaire.

La fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement revendique :

- une reconnaissance collective de la pénibilité pour tous les corps, cadres d'emploi et catégories de personnels qui subissent un des 12 critères
- une bonification de retraite de 25% avec effet rétroactif pour tenir compte des années antérieures et prendre en compte les personnels transférés aux collectivités territoriales.

**La fédération nationale de l'équipement et de l'environnement s'inscrit dans
la journée revendicative confédérale du jeudi 28 avril 2011.**



Projet de transfert à VNF

Appel fédéral pour réunir les personnels de l'ensemble des services navigation le 23 mars 2011 à la Bourse du travail à Paris

La Fédération nationale CGT de l'Équipement-Environnement appelle, avec ses syndicats nationaux (SNPTRI, SNPTAS, SNOVA), l'ensemble des militants et des agents des services navigation à participer à une Assemblée générale le mercredi 23 mars 2011 à la Bourse du travail de 9h00 à 16h00, salle Ambroise Croizat, 3 rue du Château d'eau, 75010 PARIS, Métro République, concernant le projet de transfert à l'établissement public Voies navigables de France (VNF).

Le but de cette journée est de bâtir notre cahier revendicatif commun à tous les services navigation et d'élaborer un plan d'action national.

La CGT réaffirme son attachement au maintien du service public d'État des services navigation et de ses missions. Elle s'oppose clairement à tout transfert vers l'EPIC VNF.

Afin de peser pour faire aboutir nos revendications, la Fédération CGT, avec ses syndicats nationaux, appelle les personnels à mettre en débat lors de cette Assemblée générale, toutes les formes d'actions nécessaires pour s'opposer à ce projet de transfert.

Nos missions, emplois, statuts, salaires, logements de services sont aujourd'hui dans l'œil du cyclone et il est grand temps que le personnel de tous les Services Navigation se soulève pour imposer leurs choix.

Le choix du Gouvernement de soumettre le secteur VN à la logique RGPP pousse à faire le « ménage » des moyens et effectifs et pour solde de tout compte à passer à la trappe 271 ETP dans le cadre des « Perspectives RH 2013 » : abandon, réorganisation, redéploiement,...

Pendant que certains s'amuse en vidéo, d'autres souffrent un peu plus chaque jour dans nos services.

Le printemps des Services Navigation éclora le 23 mars 2011 : Invertissons cette tendance de destruction massive du service public !

L'intersyndicale CGT-FO-CFDT s'oppose aux deux transferts l'un des agents des services navigation de l'État, l'autre concernant le transfert des infrastructures et du patrimoine du domaine public des VN à l'établissement public Voies navigables de France (VNF).

Nous demandons un moratoire pour suspendre les perspectives de réduction des effectifs actuels : éclusier, exploitation, ingénierie, ...

Nous dénonçons la pratique du fait accompli inacceptable en regard de l'obligation faite par la loi au Gouvernement de soumettre un rapport sur l'étude d'opportunité de ce transfert au Parlement en conformité de l'article 10 de la loi Grenelle. Cette question n'est donc pas à l'ordre du jour dans le cadre de négociation du contrat performances Etat/VNF.

Nous nous opposons au transfert des agents de l'Etat à VNF pour les raisons suivantes :

- ▶ Refusons la logique de substituer à terme aux emplois publics et statutaires des agents actuels, des emplois de droit privé, sous convection collective, du ressort de l'EPIC géré dans une logique entrepreneuriale qui le soumet aux contraintes de productivité et de rentabilité.
- ▶ Refusons la logique de réduction des emplois publics à travers les PPP par exemple canal Seine-Nord-Europe, reconstruction des barrages manuels dans le cadre du budget 2011.

Nous contestons le fait que le contrat de performances Etat/VNF soit soumis à ces deux logiques de transfert : nous demandons que la négociation en cours, mette à plat les objectifs et moyens : l'économie générale, dispositions organisationnelles pour la réalisation les missions et les dispositions sociales.

L'intersyndicale CGT-FO-CFDT réaffirme son attachement au maintien du service public d'Etat des voies navigables et à ses missions. Elle s'oppose clairement à tout transfert vers l'EPIC VNF.

D'ores et déjà, des contacts sont pris avec FO et CFDT afin de créer les conditions d'une mobilisation unitaire dans l'ensemble des services navigation pour faire aboutir nos revendications !

Montreuil, le 14 mars 2010



UNION DES SYNDICATS DES SERVICES D'ETUDES ET DE RECHERCHE

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50
E-mail : ussere@cgt.fr

Visitez notre site internet : <http://www.equipement.cgt.fr>

Réunion bilatérale CGDD/ CGT du 11 mars 2001 sur l'évolution des CETE

Présents :

M. Pappalardo- Commissaire Générale au Développement Durable (CGDD), R. Bréhier- Directrice de la Recherche et de l'Innovation (DRI), P. WEICK Adjoint au sous-directeur DST/DRI.

N. Baille (Fédération CGT), P. Garcia (USSER-CGT), J-M. Trackoën (USSER-CGT), M. Langlet (USSER-CGT)

La CGT demande quelle est la commande politique du cabinet concernant l'évolution du statut des CETE ?

Mme Pappalardo indique qu'il n'y a pas de commande politique sur l'évolution du statut des CETE, donc pas de calendrier imposé. Cependant, elle affirme qu'il y a maintenant un consensus au sein du ministère (Cabinet et Administration Centrale) pour regrouper les CETE au sein d'une entité unique sur la base d'une alternative : Service à Compétences Nationales (SCN) ou Établissement Public de type Administratif (EPA). La solution de services déconcentrés est abandonnée.

La CGT expose que le statut n'est pas une fin en soi. Le futur statut des CETE n'a de sens que pour répondre à un besoin de missions publiques. S'enfermer dans le choix d'un des deux statuts étudie la question de l'utilité publique de nos services [Nous craignons que les rapports commandés n'aient pour but que de justifier une orientation déjà prise. En outre, dans un contexte de précarisation de l'emploi public (loi dite de « mobilité » notamment), indépendamment du statut des CETE, il faudra obtenir par une lutte constante la sécurisation et la pérennité des emplois.]

La CGT souhaite connaître les bases d'appréciation du choix du futur statut.

L'administration attend pour fin mars, le rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) qui porte sur la définition du périmètre. Parallèlement, le CGDD a commandé au CGEDD un bilan du plan d'évolution des CETE 2009-2011. Ce rapport servira également de base à l'évolution du statut, même si son objet premier est de définir un nouveau plan pour la période 2012-2015. Enfin, Mme Pappalardo indique attendre également les conclusions de la Direction des affaires juridiques (DAJ) concernant la compatibilité des deux statuts avec l'ancrage territorial et les entreprises.

L'administration a pris l'engagement de nous remettre l'étude comparative des scénarii.

Tenant compte de ces éléments, **la décision sur le statut devrait intervenir au plus tard cet été**, car le projet devra passer dans le circuit inter-ministériel, pour une mise en oeuvre prévue en 2012.

La CGT dénonce le fait que chaque CETE ait été livré à lui-même pour les mises en oeuvre du plan d'évolution 2009-2011 et les suppressions des effectifs.

L'administration reconnaît l'« absence de stratégie nationale » entre la dualité missions-effectifs. Les directions des CETE ont répondu individuellement à l'injonction de diminution d'effectifs, d'abandon de l'ingénierie publique concurrentielle et du domaine routes-ouvrages d'art.

La CGT constate que les Pôles de Compétences et d'Innovations (PCI) ne sont pas garantis en terme de moyens et d'effectifs, alors même que l'objectif était de concentrer les compétences pour garder la capacité d'intervention des CETE.

L'administration indique que les chartes des PCI vont être disponibles et qu'une expérimentation d'évaluation doit être faite, tel que mentionné dans les protocoles existants.

La CGT demande comment doivent se positionner les CETE, afin de répondre aux besoins des Collectivités et dans le grand RST.

Mme Pappalardo indique que **les CETE doivent œuvrer en termes d'expertise, de normalisation, de recherche et d'innovation**. C'est le sens des demandes de l'ADF (rencontre de son vice président le Sénateur Kratinger) qui réaffirme la nécessité d'une expertise publique neutre, indépendante et de qualité. Elle ajoute qu'il faut une clarification juridique des règles de fonctionnement, qui pèseront dans le choix du statut.

La CGT rappelle explicitement « qu'avant de courir le 100 m en 10'', il faut savoir courir ! ». La CGT exige la conservation d'activités courantes d'ingénierie et oppose à la notion de « haute valeur ajoutée » celle de « l'utilité sociale ».

Mme Pappalardo convient que pour conserver ce haut niveau d'intervention, il faut conserver des activités courantes d'ingénierie. Mais il faudra revoir le volume de ces activités à la baisse.

La CGT rappelle la nécessité qu'il y avait de définir « des règles du jeu » entre les CETE et les DIR. Il en est de même pour le « Grand RST ». Enfin, un palliatif à l'extinction des têtes de réseaux doit être trouvé, par exemple, des « clubs métiers » (autre que les réunions des directeurs), afin de maintenir un véritable réseau et permettre la répartition des activités.

La DRI avoue que rien n'a été fait pour fixer les « règles du jeu » entre les Services d'Ingénierie Routière (SIR) des DIR, les Services de Maîtrise d'Ouvrage (SMO) des DREAL et les CETE. Mme Pappalardo semble d'accord pour mettre en place une « régulation » au sein du RST.

La CGT s'oppose à la diminution des 240 ETP inscrite au plan RH 2013, dans la continuité du plan 2009-2011. Elle rappelle la contradiction avec les moyens (humains et financiers) notamment en lien avec les besoins du Grenelle. L'arrêt de l'ingénierie publique sature la capacité d'intervention des CETE et Laboratoires, notamment dans le domaine routier. Pourtant, pour que ce patrimoine soit durable, il faudrait au contraire augmenter les moyens.

Mme Pappalardo se dit « satisfaite » du plan RH 2013 en expliquant que la diminution des 240 équivalent temps plein (ETP) en trois ans fixe un cap clair, chiffré, ce qui rassure. Elle admet que cette diminution conduira à supprimer des missions. *[Nous connaissons le zèle déployé par l'administration pour dépasser ce genre d'objectif ! Là encore, c'est un combat permanent pour conserver les missions dans l'intérêt collectif.]*

Points divers :

- La DRI va prendre contact avec l'IFSTTAR concernant le « Squat » du site de Satory par l'administration et la volonté du propriétaire d'aller en justice,
- Le site du Bourget (Laboratoire Parisien) est appelé à être transféré sur un autre terrain de la ville, car la municipalité souhaite récupérer le terrain pour une opération immobilière,
- La CGT s'oppose au vote par correspondance et les huit jours entre l'envoi des professions de foi et le vote pour le Conseil d'Administration et le Conseil Scientifique de l'IFSTTAR. Elle exige un vote direct à l'urne chaque fois que possible et menace d'un recours si les élections ne se déroulent pas dans de bonnes conditions,
- La CGT dénonce la non volonté de l'administration de « sécuriser » les liens entre l'IFSTTAR et les CETE. La DRI répond que des conventions sont en cours entre les CETE et l'IFSTTAR. La CGT demande une concertation sur ce sujet avant la signature de ces conventions,
- La CGT dénonce la création de LCPC-Experts, qui exclut l'intervention des CETE en partenariat avec l'IFSTTAR sur le domaine de l'expertise, en rappelant que l'objectif premier était de répondre au niveau international, mais que dans sa grande générosité, l'administration accepte d'étendre cette intervention au niveau national ! La DRI indique qu'il faudra une convention entre les CETE et le LCPC-Experts, afin que les CETE puissent travailler dans ce domaine.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Comité de suivi ARTT

Réunion du 8 mars 2011

Délégation CGT : Marie-Hélène Thomas ; Michel Basdevant ; Philippe Garcia ; Olivier Mougeot ; Bernard Salandre .

L'administration ouvre la séance en proposant d'examiner le cahier des charges d'une enquête à envoyer aux services, puis les statistiques d'écèlement en administration centrale.

La CGT intervient pour rappeler que ces documents transmis pour la réunion du 14 janvier, n'avaient pas été examinés suite au boycott de la CGT et de FO. L'administration ne peut pas faire comme s'il ne s'était rien passé et doit apporter des réponses sur les points soulevés ce jour là. La CGT rappelle également que la nouvelle instruction, porteuse de reculs sociaux importants, a été diffusée début janvier dans les services sans que la concertation soit aboutie, malgré l'engagement par la DRH le 6 décembre 2010..

FO abonde dans le sens de la CGT. UNSA et CFDT s'associent aux arguments avancés par la CGT et repris par FO.

L'administration répond que pour qu'il y ait dialogue, il faut que les deux parties acceptent d'échanger.

La CGT rétorque pour sa part, être restée jusqu'à 22 Heures lors du comité de suivi du 6 décembre pour porter les amendements à la nouvelle instruction. Cela traduit sa volonté de dialogue social et de défense de l'intérêt des personnels sur ce sujet essentiel de la vie des agents au travail ! **Si le dialogue est fermé, c'est exclusivement du fait de l'administration qui s'oppose systématiquement aux revendications du personnel !**

La CGT rappelle que le rôle du comité de suivi est de faire des propositions et non de valider à posteriori des instructions qui ont déjà été diffusées. La première responsabilité de l'administration, c'est de s'assurer du respect des garanties minimales sur le terrain, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Devant la pression syndicale, la DRH concède que l'instruction ARTT pourrait être amendée en fonction des travaux du comité de suivi.

1/ Discussion concernant le projet d'enquête ARTT sur les temps de travail

La CGT évoque les difficultés que rencontreront les services à remplir cette enquête, puisqu'à la précédente, seulement 50% des services avaient répondu. Cependant, elle souligne l'ardente nécessité d'avoir ces éléments statistiques, notamment pour suivre l'évolution des conditions de travail des agents dans le cadre des réorganisations des services.

La CGT soutient l'idée que le périmètre de l'enquête ne peut se limiter à un échantillon de services et demande que l'ensemble des services soit consulté. De même, les DDT et les Établissements Publics doivent être pris en compte, ce qui serait par ailleurs, un moyen de marquer les liens qui existent toujours entre le ministère, les DDT et les EP sous tutelle. Elle argumente par le fait que ceci permettrait d'avoir dans chaque service des éléments. De plus, elle demande que les organisations syndicales locales soient consultées pour valider l'enquête et que les résultats fassent l'objet d'une analyse en CTP.

La DRH refuse que les organisations syndicales locales soient à priori partie prenante des enquêtes, ce qui n'exclut pas une analyse au sein de chaque service.

Par ailleurs, dans le chapitre 4 « Le contenu de l'enquête », si les écrêtements quotidiens (dépassement du temps de travail effectif de 10h ; dépassement de l'amplitude horaire de 11H) et l'écrêtement mensuel (report de 12H maximum), sont bien développés, en revanche, il n'en est pas de même pour les jours de récupération réellement pris, le forfait des cadres, les heures supplémentaires et les temps d'astreinte. La CGT demande particulièrement que soient distingués les types d'astreintes et que les délais de prévenance soient aussi mentionnés.

En ce qui concerne le forfait cadres, l'enquête ne peut se limiter à recenser leur nombre. La CGT rappelle que le Comité Européen de Droits Sociaux vient une nouvelle fois de condamner la France en dénonçant l'illégalité de forfaits permettant de travailler jusqu'à 78h par semaine. L'instruction ARTT prévoit le respect des garanties minimales et la possibilité de vérifier celui-ci. Pour cela il est nécessaire d'avoir un décompte horaire pour les agents soumis à ce régime.

La DRH concède qu'une question porte sur l'existence de dispositifs de suivi du respect des garanties minimales.

Elle indique que les enquêtes seront diffusées dans les services où il y a des moyens automatisés de contrôle du temps de travail.

La CGT fait valoir le manque d'ambition de l'enquête et le risque de résultats partiels. Elle indique qu'il y a une incompatibilité entre une enquête de qualité et un nombre restreint de services interrogés. Elle demande à nouveau que tous les services soient interrogés.

La CGT demande que la rédaction tendancieuse du chapitre 7 sur les éléments d'analyse des résultats soit modifiée, car elle ne peut accepter de laisser supposer qu'il n'y ait pas d'obligation de justifier le recours au travail atypique et la formation sur les organisations de travail. L'administration accepte d'être plus affirmative dans le propos.

La CGT s'étonne du choix de l'échantillon concernant les DIR et demande que la DIR NO et la DIRIF soient ajoutées à la liste, compte tenu des problèmes connus. Elle insiste sur l'intérêt à consulter tous les services et ne comprend pas pourquoi un centre de formation (CIFP), un SCN (STRMTG) et la DREAL Rhône-Alpes ne sont pas dans le périmètre de l'enquête.

La DRH donne son accord pour une extension à un échantillon de DDT à la condition d'avoir l'accord du secrétariat général du gouvernement qui gère fonctionnellement les DDT. Elle exclut les EP ainsi qu'une extension massive du périmètre. Toutefois, elle inclura les services évoqués spécifiquement, et propose qu'en fonction de l'exploitation, cette enquête soit généralisée si besoin.

FO conteste les termes « B exploitation » qui pour cette organisation n'ont pas de sens statutaire. [*FO aurait-elle accepté la fusion des corps de TSE et de Contrôleurs ?*]

A contrario, la CGT réclame une meilleure distinction des corps par exemple au sein de la catégorie B entre les SA, les TSE, les contrôleurs et souhaite que les OPA soient rajoutés.

Enfin, la CGT souligne la nécessité de tenir compte des temps partiels dans le cadre des dépassements d'horaires et de la comptabilisation des heures supplémentaires. Elle dénonce, une nouvelle fois, la discrimination faite sur la majorations des heures supplémentaires pour ces personnels.

La DRH indique qu'elle va soumettre sous une semaine une nouvelle version de l'enquête aux organisations syndicales, afin de pouvoir saisir les services en avril.

2/ Examen des données de l'administration centrale (extraction sur la base du logiciel Cottage)

La CGT constate qu'un agent sur deux environ est touché par des écrêtages et que près de trois quarts des heures écrêtées (correspondant à des dépassements d'horaires, quotidiens et mensuels) portent sur des agents des catégories A et A+. Elle affirme que cette situation va encore se dégrader avec l'extension du forfait cadres. Au total, le nombre d'heures écrêtées représente quelques 83 ETP sans compter celles qui échappent au comptage. La première mesure à prendre est de remettre en cause les suppressions d'emploi prévues dans RH 2013. Enfin, quels sont les enseignements que l'administration tire de ces données ?

FO, UNSA et CFDT abondent dans le sens de la CGT.

L'administration répond qu'il faut un meilleur suivi des décomptes horaires par les supérieurs hiérarchiques. Par ailleurs, elle pense qu'il faut réfléchir aux gains de productivité en simplifiant les procédures et en supprimant les redondances.

La CGT dénonce cette recherche incessante de gains de productivité des cadres, alors que celle-ci dépasse largement ce que peuvent supporter ces agents.

La CGT évoque la mise en œuvre de la proratisation des JRTT au ministère, alors qu'au ministère des finances cette disposition, soi-disant interministérielle, n'est pas appliquée de la sorte. Ainsi pour les mêmes catégories d'agents, selon que l'employeur soit le ministère ou un autre, les agents ne bénéficient pas à ce jour des mêmes dispositions. La CGT revendique un alignement sur les conditions les plus favorables.

La CGT mentionne les différences avec les autres ministères et demande pourquoi la règle du compteur débit/crédit permet de poser une récupération uniquement lorsque le compteur est positif ? Elle remarque encore une fois que les agents sont pénalisés et souhaite que les règles de gestion des compteurs temps soient examinées lors d'une prochaine réunion.

La DRH prend bonne note et n'est pas opposée à une réflexion !

La CGT constate et dénonce fermement l'interprétation restrictive du ministère qui aboutit une nouvelle fois à un nivellement des droits des personnels par le bas !



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Groupe d'échanges 10 mars 2011 « Mesures RGPP au MEDDTL »

Bilan 2009 - 2011 - 2400 suppressions d'emplois
Projet 2011-2013 - 5100 suppressions d'emplois

Délégation CGT : Marie-Hélène Thomas, Elisabeth Husté, Eric Collin, Francis Combrouze, Philippe Garcia.
Le sujet « RH 2013 » n'a pas été traité en raison de l'heure et il est reporté...

Sous la conduite de la DRH et du SPES, une succession d'exposés de synthèse du SPES et de directions de centrale (DGALN, DGITM, DGPR) ont présenté l'ensemble des 35 mesures RGPP touchant le ministère et ses établissements publics. Cette réunion répondait à l'annonce du secrétaire général aux syndicats sur la perspective/bilan RGPP et RH 2013.

La CGT a déclaré en préalable qu'elle demandait une pause sur ces cascades de mesures RGPP. Celles-ci sont décidées d'en haut : non discutées avec les organisations syndicales, avec les usagers, ou avec les partenaires du grenelle, non soumises au Parlement, non soumises à des organismes paritaires.

Depuis 2007, on en est au 5° Comité de modernisation des politiques publiques, le dernier s'étant réuni le 9 mars 2011 (CMPP réunissant les ministres sous présidence République et Premier ministre). Ce rouleau compresseur dicte d'en haut des mesures de régression des missions et budgets publics, assimilés à de la dette, quitte à les habiller « d'optimisation, de performance, de rationalisation »... Les suppressions d'effectifs « liées » aux mesures RGPP sur les périodes 2008-2010, et/ou 2011-2013, ne procèdent pas de démonstration, mais d'a priori de suppressions : en outre ces chiffres sont souvent cachés. Le document RH 2013 prend donc comme entrée indiscutable, ces suppressions pour les accompagner.

En réponse, l'administration a reconnu que l'opportunité des mesures RGPP n'était pas discutable et qu'il s'agissait d'une entrée dans le plan « RH 2013 ». La mention de « dialogue social » dans les présentations ministérielles de mesures RGPP, correspondrait à une information sur les modalités et l'accompagnement de la bonne réalisation de la mesure.

L'analyse CGT révèle un bilan des suppressions RGPP : - 2400 ETP de 2009 à 2010

Et les suppressions RGPP prévues seraient doublées : - 5100 ETP de 2011 à 2013

Tous les services sont touchés (voir plus loin le détail des suppressions). La notion budgétaire « emplois Grenelle » a été supprimée sans discussion au budget 2011. Le faux semblant du redéploiement n'aura pas duré longtemps.

Derrière les « ETP » (équivalent temps plein) ; il y a des femmes et des hommes !

La ministre a affirmé que notre ministère « s'en tirait plutôt bien » avec le 5° CMPP et que le plan RH 2013 devait être « une chance pour aider les agents à évoluer » et non un plan de mobilité forcée. **Nous ne sommes pas d'accord : supprimer sans discussion plus de 5000 emplois en 3 ans au titre RGPP sans démonstration, après en avoir déjà supprimé 2400, ce n'est pas « bien s'en sortir ». C'est obéir à Sarkozy et Fillon. La CGT n'a pas dans son mandat de rassurer les personnels, mais de leur dire la vérité.**

Voici dans le détail, les suppressions d'emplois « RGPP » jusqu'en 2013, si on ne les arrête pas avant !

- **CPCM** (services supports, compta, achats, management RH, logistique, services généraux) - 577
- **GA Paye** (gestion administrative de la paye) - 326
- **Dématérialisation des actes du droit des sols** (ADS, permis de construire, DIA, servitudes d'urbanisme, lotissements, certificats d'urbanisme...La mise en place de système d'information graphique (GEOADS) serait déployée dans toutes les DDT/M progressivement, mais les emplois sont déjà supprimés) - 699
- **Administration centrale « à optimiser »** (nouveau compactage, alors que la fusion/réorganisation des directions est citée comme une réussite) - 288
- **DGAC « amélioration de la performance »** (réforme du contrôle aérien, fonctions supports à mutualiser, fusion ENAC/SEFA) - 496
- **CETE réorientation des activités** (pôles de spécialisation, mutualisation des fonctions supports, « Grenellisation » des activités, encore moins...) - 240
- **Suppression de l'ingénierie publique concurrentielle** (un premier chiffre de -300 ou -400 serait revu à la hausse, l'ingénierie publique devenant résiduelle avec une stratégie de désengagement des conventions avec les collectivités) - 1093
- **Suppression des visites de sécurité des ERP** (derrière la réforme des commissions départementales de sécurité des établissements recevant du public, le but avoué est l'arrêt de la participation des DDT aux inspections des ERP) - 100
- **Réforme conduite d'opérations immobilières** (alors que la planification territoriale doit intégrer des éléments complexes avec les versants du développement durable et garantir la cohérence des décisions urbaines et d'aménagement) - 100
- **Mise en place du n° unique de demande de logement social** - 25
- **Déréglementation des réseaux électriques** (les gestionnaires font eux-mêmes le contrôle de leur réseau après l'avoir déclaré à l'Etat, l'idée de redéployer en DREAL des effectifs de DDT se serait perdue en route) - 100
- **Réorganisation des services d'ingénierie routière** (il s'agirait ici de réduire la cinquantaine d'implantations de services d'ingénierie routière pour ne retenir que les « services atteignant une masse critique de travaux »; mais les besoins d'études des projets d'infrastructures routières du SNIT avec vision intermodale des développements (13 Md €) et les priorités de modernisation des réseaux existants (23,5 Md €) sont volontairement ignorés, pour être sous-traités) - 210
- **Rationalisation des services des affaires maritimes** (les DDTM et les DIRM se mettent en place, mais il s'agit déjà de supprimer encore des emplois) - 63
- **Optimisation de V.N.F.** (décision de suppression d'effectifs dans les services navigation Etat, alors que le gouvernement veut transférer en force à V.N.F. les personnels et voies navigables de l'Etat) - 271
- **Suppression de postes pour ajuster masse salariale/effectifs** (constatant que la masse salariale des effectifs cibles additionnés de toutes les « zones de gouvernance des effectifs » était inférieure aux prévisions, le ministère du budget a imposé que l'ajustement soit réalisé par la suppression de 500 postes d'ici fin 2011) - 500

Halte au massacre des missions et emplois publics !



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 17 mars 2011

Ministère de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement
M. Jean-François Monteils – Secrétaire général
Tour Pascal A
92055 La Défense

Objet : Demande d'audience sur l'évolution des missions et moyens du CETMEF, son organisation et conditions de travail.

Monsieur le Secrétaire général,

La Fédération CGT souhaite avoir une rencontre avec vous, dans les meilleurs délais, afin d'ouvrir des discussions avec les directions (DGITM, DGPR, DAM, DRI), les services déconcentrés (DIRM, DIR et Services spécialisés portuaires et de navigation) et le directeur du CETMEF, sur un calendrier de dialogue social en vue d'une concertation sur les orientations stratégiques, le projet de service 2012-2014 et le plan d'actions dans le cadre des négociations sur les orientations 2020 du CETMEF.

La CGT vous propose que ce calendrier puisse intégrer cette question à l'ordre du jour d'un prochain CTPM, si possible d'ici l'été.

Le CETMEF, service à compétence nationale, est un service technique central de référence du RST qui assure également des missions techniques opérationnelles dans les projets et la maintenance des systèmes et des équipements de signalisation et de surveillance de la navigation maritime (CROSS). L'Etat ne peut se démettre de ses responsabilités régaliennes, notamment en ce qui concerne la sécurité maritime et la prévention contre les pollutions marines.

Des abandons de missions techniques et des réductions d'effectifs seraient envisagés dans le cadre de la RH 2013, notamment sur le programme SAM, là où précisément l'arrêt des interventions du CETMEF au service des DIRM de façades maritimes serait un contresens en regard des engagements n° 88 a et b du Grenelle de la Mer portant sur le renforcement des moyens pour la sécurité et la navigation maritime, notamment des CROSS qui doivent assurer la mission de surveillance de la navigation maritime dans le respect des nouvelles mesures de transposition de la directive 2009/17/CE.

L'affaiblissement des services opérationnels de la direction technique, notamment des compétences techniques assurées par des agents spécialisés OPA et Ingénieurs, serait inacceptable.

La CGT vous demande de surseoir aux mesures RH 2013 qui impacteraient en 2011 la mise en œuvre des programmes SAM et IST avec une réduction de 25 ETP SAM sur les 75 existants ! On ne peut admettre de telles annonces faites par la DAM qui, après avoir sacrifié plus de 190 ETP sur les effectifs des Affaires Maritimes au moment du Grenelle de la Mer et de la mise en place des DIRM en 2010, porteraient atteinte à la capacité technique d'intervention de l'État pour assurer ses missions.

En effet, la mise en œuvre des orientations stratégiques du CETMEF et des engagements du COM 2007-2010, nécessitent un bilan et une réflexion sur le devenir des activités de ses champs de compétence (recherche/développement/innovation et ingénierie/expertises techniques) que ce soit au service de l'État, des collectivités locales et sur le plan international.

La CGT vous interpelle sur la nécessité de donner de la lisibilité au CETMEF dans le cadre des missions qu'il doit assurer dans le nouveau périmètre du RST et dans les nouvelles organisations de services mer (DIRM et DTML/DML), ainsi que des entités actuelles sur les domaines routes et infrastructures portuaires et fluviales (DIR et services portuaires et de navigation).

Sur ces questions communes relevant de la compétence des directions d'administration centrale et des services déconcentrés, la tenue d'un CTPM se justifie et celui-ci doit être réuni après cette étape de concertation locale avec l'ensemble des parties concernées.

Les personnels du CETMEF doivent être associés à cet état des lieux et aux réflexions sur l'avenir de leur service, sur ses orientations stratégiques, ses missions, son organisation et ses implantations géographiques, ainsi que sur les moyens nécessaires (compétences et reconnaissance des métiers et qualifications, effectifs, budget et engagement de formation..).

La CGT vous demande la mise en place d'un groupe de travail et d'échanges sur ce dossier et dans les meilleurs délais et sollicite votre accord à notre demande d'inscription de cette question à l'ordre du jour d'un prochain CTPM.

Je vous pris de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas BAILLE
Secrétaire général adjoint FNEE-CGT

Copie :

- Mme Laurence Navarre – Chef du département des relations sociales



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 10 mars 2011

Ministère de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement
Direction Générale des Infrastructures des
Transports et de la Mer
Monsieur BURSAUX – Directeur général
Grande Arche, Paroi Sud
92055 Paris-La-Défense Cedex

Objet : Sûreté et sécurité portuaire.

Monsieur le Directeur général,

La dernière audience, concernant les Officiers de port, présidée par la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer, n'a pas totalement répondu à toutes nos questions, particulièrement pour la partie DGITM.

Nous demandons la prise en compte du Décret du 26 mai 2010 relatif aux directives applicables aux Services de Trafic Maritime, dans le même temps nous demandons la mise en place de tous les arrêtés concernant les Zones Maritimes et Fluviales de Régulation dont les STM régulent.

Tous les GPM et ports décentralisés à fort trafic devraient être armés d'un STM Portuaire :

La sécurité des ports et de ses accès, la gestion efficace du trafic, la protection de l'environnement et la permanence de l'Autorité Portuaire en seront grandement renforcés.

Les Officiers de port, opérateurs légitimes, attendent la mise en place des modules de formation qui permettront d'exploiter les STM conformément à la législation nationale et internationale.

La sûreté et sécurité répondent de l'intérêt général pour la bonne organisation et le bon fonctionnement portuaires.

Les Officiers de ports, détenteurs de pouvoir régaliens de l'Etat et, par substitution, représentants de l'autorité portuaire, assument des responsabilités qui exigent un professionnalisme et des interventions efficaces.

Faute de moyens professionnels dévolus à l'exécution des missions de prévention et des missions d'intervention à la hauteur des risques, c'est la protection des installations et des personnes qui est affaiblie.

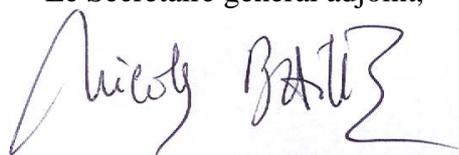
Les Officiers de port détenteurs de la police portuaire du plan d'eau exigent des personnels et moyens spécifiques à cette mission tels que les Vedettes de Sûreté Maritime et Portuaire des Pelotons de Sûreté Maritime et Portuaire.

La CGT revendique la mise en place de ces moyens pour tous les GPM et pour des ports décentralisés ciblés.

Enfin, concernant l'étude sur la pénibilité des agents des services de la DGITM, la CGT déplore que les agents de l'Etat, en détachement dans les GPM notamment dans les capitaineries, ne soient pas intégrés dans le diagnostic prévu. Nous demandons une extension du cahier des charges de cette étude aux GPM financée dans le cadre d'un fonds concours ou la prise en charge directement par les GPM dans le cadre de leur politique de prévention.

Je vous pris de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

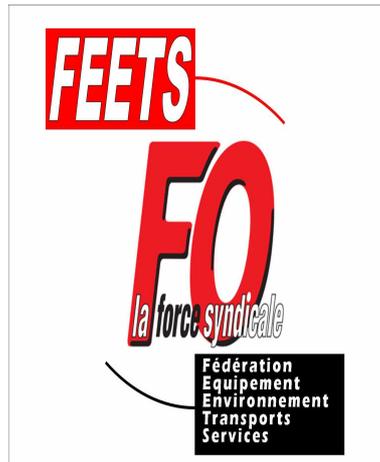
Le Secrétaire général adjoint,



Nicolas BAILLE

Copie :

- Mme Eyssartier – Directrice des ressources humaines.



Sécurité maritime : Boycott du prochain CTPM

L'administration a mis à l'ordre du jour du prochain Comité technique paritaire ministériel (CTPM) du 18 mars 2011 un projet de décret relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution.

Nous voulons exprimer notre étonnement sur la conduite de ce dossier.

Les services en charge de l'instruction de ce projet ont œuvré sans dialogue ni information des organisations syndicales concernées, fédérations de marins et fédérations d'agents du ministère. Aujourd'hui, après sa présentation hier au Conseil supérieur de la marine marchande, il nous est présenté un document façonné à la main des armateurs sans que les premiers concernés, agents chargés du contrôle, marins embarqués à la marine marchande ou à la pêche, n'aient été consultés préalablement. Nous ne l'acceptons pas, les organisations de marins non plus.

Ceci fait suite au boycott par nos organisations syndicales du dernier Groupe d'échanges du 9 mars sur ce sujet.

Depuis, aucun débat ouvert avec toutes les parties intéressées, destiné à appréhender toutes les dimensions du sujet n'a eu lieu.

Nos organisations exigent de réelles négociations sur la déclinaison des directives relatives à l'organisation de la surveillance de la navigation maritime et la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales boycotteront le prochain CTPM du 18 mars 2011.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Neige et pagaille sur les routes de France : Le désengagement de l'Etat est une réalité incontournable.

Suite aux intempéries et épisodes neigeux intervenus en Décembre et après les tables rondes de la ministre qui n'a pas voulu la participation des organisations syndicales, la fédération nationale CGT de l'Equipement et Environnement a décidé de faire son propre retour d'expériences pour faire valoir ses constats, son analyse de ce qui s'est passé et ses propositions pour sortir de la carence des pouvoirs publics.

Eléments de constat dans les Directions Interdépartementales des Routes

(*DIR*) impactées par les épisodes neigeux en Ile de France, dans les départements des zones du Sud Ouest, du Nord et de l'Est.

- 1. Les prévisions météo** : malgré les alertes météo, la présence de nos stations météo et l'activation des centres de coordination, les services spécialisés de déneigement de la **viabilité hivernale (VH)** se sont trouvés en difficulté pour engager leurs interventions sur leurs circuits de déneigement prévus tant à cause de la circulation que des situations de blocage de certaines routes par quelques poids lourds. *Ce n'est donc pas la faute de météo France ! la neige en décembre ça ne relève tout de même pas de la catastrophe naturelle imprévisible !* mais il ressort une fragilisation des procédures de décision des responsables de la VH sur le terrain et au plus haut niveau quant l'épisode neigeux est brutal et intense.

POUQUOI ?

- 2. Les situations de blocage sont la résultante de mesures d'interdiction de circulation des PL qui interviennent trop tardivement.** A qui la faute ? au transport routier en raison du transport à flux tendus (véritable stock de marchandises sur les routes qui s'est développé au rythme de la libéralisation du secteur des transports et de la logique du tout routier depuis 25 ans !) ou à l'irresponsabilité des pouvoirs publics de ne pas prendre de décisions d'interdiction de circulation des PL assez tôt pour préserver les accès des engins de déneigement aux routes? En fait, tout cela se négocie entre le ministre et les organisations professionnelles de transporteurs et de chargeurs, qui mettent une pression considérable, pour in fine donner priorité à leurs activités! Pas surprenant que la pression sur les conducteurs routiers se solde par « passer coûte que coûte » au risque de la sécurité des salariés, des agents de l'Etat chargés de l'exploitation et des usagers de la route. De plus les capacités de stationnement des véhicules sont, à l'approche des grandes agglomérations notamment en Ile de France, en déficit chronique. C'est une question récurrente posée depuis longtemps par les

salariés routiers pour leur permettre de respecter la réglementation sociale et de bénéficier de conditions de sécurité et d'hygiène pendant leurs temps de repos ! C'est bien de la responsabilité des pouvoirs publics de mettre en œuvre les capacités de stationnement nécessaires plutôt que de laisser se perpétuer le stationnement des PL sur les bandes d'arrêt d'urgence (B.A.U) et les bretelles d'accès et de sortie des stations services (c'est un scandale connu de l'Etat!). Il en est de même de la responsabilisation des usagers en voiture pour se rendre au travail ou pour le quitter qui ne peut s'engager dès lors que les pouvoirs publics n'anticipent pas sur les événements : aller au travail et rentrer de son lieu de travail ne devraient pas poser de problème avec 5 cm de neige ! y compris lorsque les salariés empruntent les transports collectifs par bus.

3. **Les plans d'organisation et de mobilisation de la viabilité hivernale**, mis en œuvre du 15 novembre 2010 au 15 mars 2011 (*notamment les Documents d'Orientations de la Viabilité Hivernale 2010/2011 (DOVH)*, en quelque sorte les feuilles de route des services de déneigement) **sont empêtrés dans les spirales d'économies de moyens et d'abaissement de niveau de service et sous estiment les besoins des organisations de travail qui sont sous pression des résultats attendus de retour à l'état normal des routes.** Les équipes en astreinte sont contraintes au retour au travail une semaine d'astreinte sur deux au lieu de trois normalement, voire quatre, pour assurer la continuité sur une période de neige ou de météo délicate qui se prolonge sur plusieurs semaines. C'est à coup de dérogations des garanties minimales du temps de travail et de repos et d'amplitude que l'on passe l'évènement météo et la dégradation des conditions de circulation. Il s'en suit une situation de travail dégradée qui pousse quelque fois à franchir la ligne blanche des réglementations du travail. *Le dialogue social au sein des comités techniques paritaire (CTP) et des comités locaux d'hygiène et de sécurité (CLHS) se solde la plupart du temps par une absence de réponses aux exigences des agents et de leurs représentants syndicaux sur ces questions de conditions de travail et de sécurité.*
4. **Les moyens disponibles engins, véhicules de déneigement et les stocks de sel ne sont plus à la hauteur des besoins opérationnels.** Le transfert des routes nationales en 2007 dans le cadre de la décentralisation, a multiplié les gestionnaires des infrastructures entre les services de l'Etat –DIR- et des Conseils Généraux et les communes. A cela s'ajoute le démantèlement des parcs départementaux (des ex DDE) transférés en tout ou partie aux départements, qui a fragilisé la maintenance, l'entretien et la réparation des engins. Quand on désintègre ces outils formidables qu'étaient les parcs de la « maison Equipement », on perd toute une synergie et des coopérations entre services pour assurer une capacité opérationnelle. *Le service public est avant tout confronté au « mauvais temps » des politiques d'affaiblissement des moyens publics qu'elle s'appelle RGPP ou réforme de l'Etat et austérité budgétaires pour les services publics.*

Analyses de ce qui s'est passé: partout le service public et ses usagers se sont retrouvés dans la galère...

POURQUOI ?

5. **La gestion des situations de crise est frappé par l'insuffisance des moyens opérationnels propres à l'Etat**, au sein du ministère, alors qu'ils étaient le fleuron

emblématique des ex DDE avec au cœur de leurs métiers la prévention et le traitement des épisodes neigeux mais aussi en appui solide sur la culture de la gestion des situations de crise qui se manifestaient très concrètement sur le terrain. Aujourd'hui les efforts maximum et mobilisations des hommes et équipement publics sont fournis, bien souvent par les collectivités. Il faudra bien sortir de cette situation de carence des pouvoirs publics ! sinon c'est à répétition, ici et ailleurs, que se reproduiront les « pagailles de décembre ». Il faut réinvestir fortement dans les moyens matériels et humains de l'exploitation de la VH. *Les services publics ont pour vocation de répondre, en continue, 24h sur 24 aux besoins des populations, et de l'économie du pays pour éviter la galère des usagers.*

6. **L'engagement et les difficultés des agents sont au maximum et agissent comme de véritables amortisseurs des situations de crise.** Par exemple, lors de la journée du 24 décembre 2010, jour de la paralysie dans le Nord-pas –de Calais le centre d'entretien et d'intervention (CEI) d'Arras n'avait qu'un seul camion pour faire environ 35 à 40 km de salage (aller) ; des agents d'autres CEI ont été appelés avec leurs engins de déneigement, en vain, puisque le mal était fait compte tenu des distances : de Lille à 55 km, de Dourges à 30 km et Valenciennes à 70 km ! En Ile de France, ça roulait bien sur le périph et sur les autoroutes, mais blocage sur les grandes pénétrante des voiries rapides urbaines (N118..) à cause des PL et des insuffisantes capacités de stationnement des PL pour éviter l'encombrement de la voirie. Des difficultés de coopération entre les services des différents gestionnaires de voiries apparaissent, malgré la volonté de quelques responsables, dans la gestion des stocks de sel, chaque gestionnaire étant légitimement occupé à traiter en priorité ses « points durs ». Les DOVH 2010/2011 des DIR Massif central et de l'Est avec les consignes de déneigement en priorité de la voie de droite en début d'épisode neigeux engendrent des conséquences catastrophiques sur le retour à la situation normale et aboutissent à la paralysie systématique du trafic aux heures de pointes. Que dire des difficultés des agents de la DIR Sud Ouest pour faire réparer leurs engins de déneigement depuis la disparition des parcs départementaux des ex DDE qui assuraient la maintenance, l'entretien et le dépannage des engins par leurs équipes d'astreinte ! maintenant il faut prendre RdV auprès d'une plate forme de réparation « externalisée », c'est donc une source de complexité et d'inefficacité !
7. **Le respect des garanties minimales du temps de travail et de repos sont poussés au maximum.** Dans la DIR nord certains agents ont effectués jusqu'à 26 heures de travail consécutifs afin d'effectuer le service public. Que dire de la mise sous pression des équipes liées aux contraintes exceptionnelles qui vont au maximum de ce que permettent les obligations minimales sur le temps de travail et de repos des équipes... C'est pour ces raisons liées aux conditions de travail et d'hygiène que la CGT a contesté et dénoncé les dispositions du cadrage national des DIR en œuvre depuis 2007. Que dire également des situations de sécurité et de stress des agents de la DIR Massif Central quant les responsables refusent la conduite accompagnée du conducteur (1 chauffeur et un opérateur) des véhicules dans des conditions difficiles des routes bidirectionnelles malgré un effectif présent ! un agent à travaillé 19 heures sur une amplitude de 20h30 et a obtenu un repos de 11 h pour reprendre le travail à l'issue de son repos pour une durée de 12h 30 sans interruption...

Les propositions de reconquête du service public sont les seules en capacité de répondre aux besoins et pour mettre un terme à la carence des pouvoirs publics.

8. **La capacité d'intervention à titre préventif et curatif est largement affaiblie par les réductions des moyens budgétaires.** Les personnels œuvrant au sein du programme des infrastructures et des services de transports représentent au total 16 977 ETP soit 48 % des effectifs de ce programme consacré aux politiques de l'entretien et exploitation des routes. C'est globalement une insuffisance d'effectifs de l'ordre de 1000 agents dans les DIR depuis plusieurs années qui est en cause et combattue par la CGT afin de retrouver une capacité de travail à la hauteur des attentes du niveau de services de qualité. Alors que dire du budget 2011, par lequel le gouvernement annonce une réduction de 27 % des crédits d'entretien des routes nationales. Les crédits de fonctionnement pour la viabilité hivernale passeront de 169 millions d'€ en 2010 à 153 millions en 2011 soit 10% de baisse. La localisation et la quantité des stocks de sel¹ et l'anticipation de son acheminement par train, le volume des stocks et leur renouvellement pendant la période hivernale sont des paramètres opérationnels étroitement associés à une organisation de travail. ***Pour que ça fonctionne bien dans le respect des garanties minimales, la CGT revendique des moyens et une organisation de la production de la VH qui reposent tant sur le professionnalisme des agents que sur l'engagement et la prise en compte de la pénibilité des équipes en continue.***

9. **Revoir l'organisation d'ensemble permettant la mise en cohérence des actions et de l'organisation à chaque niveau de responsabilité, ce qui pose les questions des synergies des services et de mutualisations des moyens.** Après la division du travail entre différents gestionnaires des réseaux routiers (décentralisation et transfert des parcs au CG que la CGT n'a pas voulu et a combattus) qui a désorganisé plutôt que renforcer les organisations, ***la CGT porte une exigence de cohérence d'organisation et mise en commun des DOVH avec ceux des collectivités et des sociétés d'autoroutes***, qui sont les "feuilles de routes" de l'exploitation en VH. Se trouve posée la question de la mise en commun de certains moyens tels que la gestion des zones à risques et la gestion des stocks de sel en conformité avec les obligations de sécurisation des quantités disponibles issues de la table ronde « épisodes neigeux ». Ne faut-il pas exiger que les différents gestionnaires soient étroitement associés et liés solidairement pour le retour de la route à la normale et aux conditions normale d'exploitation ? Ce qui suppose de revoir l'organisation d'ensemble des moyens de la viabilité hivernale (VH) y compris des organisations de travail. ***La CGT estime que cette mission d'intérêt général est à considérer juridiquement avec une obligation de moyens dont une exemplarité des moyens de l'Etat est justifiée, en vue d'une production d'un haut niveau de service public de qualité.***

10. **La gestion des situations de crise : c'est aussi Responsabiliser les employeurs en la matière pour que l'organisation de la VH fonctionne bien :** « il vaut mieux rester sur place quelques heures plutôt que de se fourvoyer dans la circulation pendant

¹ **Les mesures gouvernementales de la table ronde « route et transport »** du 11 janvier 2011 : meilleure identification des zones à risques pour le PL ; renforcer les quantités disponibles de sel dont les stocks doivent aujourd'hui couvrir en moyenne 20 jours d'intempéries en début de saison ; ce stock devra désormais être sécurisé de façon à garantir durant tout l'hiver une autonomie minimale de 8 jours d'intempéries.

l'épisode neigeux en cours de traitement ». *Pour la CGT, la mobilisation des forces de l'ordre doit être au maximum pour gérer les situations de la circulation délicate avant qu'elles ne dégèrent ! la sécurité des salaires doit être assurée en tout temps sur les lieux du travail et leur trajet domicile- lieu de travail.* Les véhicules de déneigement, bénéficient de priorité par les gyrophares à éclats bleus, encore faut-il qu'ils puissent accéder aux routes ! une fois de plus le rôle des forces de l'ordre est primordial pour cette intervention en période météo délicate.

11. Le dialogue social doit être restauré et s'avère être une priorité pour la bonne organisation de la VH. Les espaces de concertation et de consultation des agents (CTP et CLHS) doivent jouer leur rôle, pour prendre en compte les exigences des personnels et des besoins de leur organisation de travail. Sinon c'est une vision de chefs de services qui sont cantonnés sur des tâches technocratiques (tableaux de bord) en plein décalage avec les missions des agents. *Pour la CGT il faut en finir avec la « politique de l'autruche » car les directions sont rattrapées par les problèmes de terrain et des conditions de travail et de sécurité des agents. La ministre est désormais saisie de ces préoccupations fortes de l'opinion publique. La CGT demande que les bilans de la période hivernale soient enfin approfondis en regard de ces analyses et qu'aucun sujet ne soit tabou pour que soit mis sur la table des négociations les besoins et exigences du service public et des agents.*

Ce document est le retour d'expériences CGT pour le champ du ministère (MEDDTL) suite aux épisodes neigeux. Un document global regroupant les retours d'expériences pour le secteur Transports, Cheminots et Equipement sera diffusé par l'UIT-CGT sous peu.

Intervention de Jean-Pierre BEURTHERET au titre de la Union fédérale retraité, lors de la Commission Exécutive des 15 et 16 mars 2011

Je veux remercier tout d'abord la CE pour m'avoir sollicité afin de construire la commission fédérale retraité.

La Commission fédérale retraité a pu se réunir convenablement le 9 mars 2011, après avoir échoué le 19 janvier.

Deux organisations étaient présentes, le SNPTRI, représenté par Daniel GUIN et Lucien MAYEN, le SNOPA, représenté par Henry TRICHET et Roger VIRY. Etaient aussi présents, le Secrétaire Général Jean-Marie RECH et bien sûr moi-même.

Nous avons pu quand même mettre à profit le temps que nous avons, pour faire le bilan de ce qui se faisait en matière d'activité envers les retraités au sein des deux organisations présentes. Si l'activité du SNPTRI est, de fait, plus prononcée que celle du SNOPA, il n'en demeure pas moins que le fonctionnement est quasi identique dans ces deux syndicats.

- Parution d'une info CGT retraité, une tous les trimestres de 16 à 20 pages pour le SNPTRI, et une de 8 pages par an voir par semestre pour le SNOPA qui redémarre cette parution.

- Existence d'une commission retraité au niveau national pour la rédaction de leur parution et répondre aux différents courriers des retraités.

- Participation aux assemblées générales de retraités dans les départements mais aussi dans les régions.

Quant à la nécessité d'une UFR, cela est reconnu. Seulement celle-ci ne peut pas fonctionner qu'avec deux organisations sur vingt-deux composant notre fédération. Il y a de grands secteurs qui devraient avoir une activité retraité beaucoup plus soutenue.

L'UFR ne peut avoir une activité réelle et efficace, que s'il y a une vraie volonté politique de nos organisations à s'investir dans le travail envers les retraités.

La nécessité de veiller à la syndicalisation et à la fidélisation des retraités est un problème qu'il faut prendre à bras le corps. Il existe une réelle demande car les anciens actifs se sentent oubliés des actifs et ne se retrouvent pas dans les structures généralistes de retraités au niveau des USR. Le champ professionnel reste un vecteur important pour fidéliser les retraités.

Donc il y a urgence à ce que les actifs d'aujourd'hui, qui seront les retraités de demain, développent rapidement une activité retraité, surtout que les domaines d'intervention et de réflexion ne manquent pas.

Dans la période actuelle, un sujet brûlant est sur la table, c'est celui de la dépendance. Si nous ne sommes pas preneurs, actifs et retraités de ce problème, je n'ose pas penser ce que nos adversaires peuvent imaginer pour nous exploiter encore plus et tirer une nouvelle fois la protection sociale vers le bas.

De plus les dossiers de la pénibilité, du service actif, des maladies professionnelles, ..., impactent directement actifs et retraités. Il ne saurait donc y avoir discontinuité entre actifs et retraités.

C'est pourquoi, il y a une grande nécessité d'investissement politique mais aussi structurel pour mener à bien, l'ensemble de ces dossiers.

Si nous faisons le choix d'avoir dans nos structures, une réelle activité retraité, l'émergence de l'UFR découlera de source, et trouvera les moyens de vivre et de fonctionner.

En l'absence de ce travail et de cet investissement de la part de nos composantes, l'UFR ne pourra pas vivre de la seule expérience de deux organisations, qui ne générerait que des doublons.

La commission retraité, pourrait, dans un premier temps, fonctionner avec les secteurs les plus importants de notre FD (SNPTRI, SNOA, SNPTAS, USSERE, Secteurs Maritimes,...), et apporter par la suite l'aide nécessaire aux plus petites structures.

Travaillons donc ensemble pour la fidélisation et la syndicalisation des retraités. Nous sommes riches de nos différences mais aussi de nos expériences.

Nous devons nous poser le problème de quelle activité fédérale retraité, pour que celle-ci soit motivante utile et efficace.

Il nous appartient de fixer des objectifs et de se donner les moyens de les atteindre.

C'est tous ensembles, actifs et retraités que nous pourrons faire vivre et dynamiser l'activité retraité nécessaire à notre champ professionnel.

Il appartient donc à la CE de défricher et de jalonner le chemin pour que, par vos apports et vos réflexions, l'UFR puisse trouver les fondements et les bases d'une activité riche et nécessaire pour être au plus près de nos syndiqués retraités actuels et futurs.



Montreuil, le 18 mars 2011

INFOS RAPIDES DDI

CTP Central des DDI du 17 mars 2011

L'urgence de la mobilisation des personnels des DDI pour la reconquête des missions publiques et l'emploi.

La CGT s'est adressée par le biais d'une lettre ouverte au Secrétaire Général du Gouvernement sur la gravité de la situation dans les DDI avec la nécessité de porter un coup d'arrêt aux suppressions massives d'emplois que nous avons connues ces dernières années. Sur le plan des moyens financiers, de nombreux services vont se retrouver en grande difficulté dès la fin du premier semestre.

Toutes les DDI connaissent des difficultés grandissantes résultant de la désorganisation et du manque de moyens humains et financiers.

La CGT soutient l'action menée, depuis plusieurs mois, en particulier par les personnels de la DDT du Loir-et-Cher pour protester contre les restructurations incessantes et l'absence de dialogue social. Toutes les organisations syndicales ont décidé de boycotter le CTP de la DDI. La CGT demande au Secrétaire Général du Gouvernement d'intervenir le plus rapidement pour apporter des réponses au personnel.

La CGT suivra attentivement cette affaire.

Temps de travail, la CGT acte les avancées.

Il faut rappeler que nous avons refusé de discuter d'un premier document présenté au CTP du 3 février. Dans une démarche unitaire avec l'UNSA et la CFDT, à laquelle FO avait refusé de s'associer, nous avons imposé le retrait de ce point de l'ordre du jour pour laisser une place à une phase de négociation destinée à améliorer le texte. Dans la lettre ouverte adressée au Secrétaire Général du Gouvernement, nous demandions même le retrait de ce point de l'ordre du jour du CTP.

Nous avons eu raison !

Le document soumis au CTP a repris de manière substantielle tout ou partie de nos propositions.

Dans un laps de temps des plus réduit, la CGT a travaillé à des amendements.

Nous avons dès l'ouverture du CTP, demandé à ce que le CTP Central soit une vraie instance de dialogue et de négociation et non une chambre d'enregistrement destinée à entériner la transcription des textes réglementaires existants.

Dans le débat au CTP, nous avons pu faire progresser le texte sur le temps de travail de manière significative et d'obtenir la préservation des situations particulière, par exemple des personnels Jeunesse et Sports et de l'Education Nationale.

Le projet d'arrêté a été modifié positivement sur de nombreux points, ainsi :

- concernant les cycles de travail, nous avons obtenu que plusieurs cycles hebdomadaires puissent coexister au sein de chaque DDI selon la volonté des agents et après négociation en CTP de la DDI ;
- il sera possible de travailler 4,5 jours sur la base de 36 heures ;
- l'ouverture des droits à récupération des heures supplémentaires ont été doublés. Ils passent d'une à deux journées par mois et peuvent être reportés au mois ;
- la soumission des règlements locaux aux CHS locaux ;
- pour le travail au forfait, deux conditions importantes ont été introduites à notre initiative dans le texte. D'une part, le forfait n'est plus lié au simple volontariat de l'agent, mais il devra faire l'objet d'une demande expresse et, être soumis au CHS et faire l'objet d'un bilan annuel en CTP. Il ne s'agira plus d'un simple échange bilatéral entre l'agent et le Directeur. Par ailleurs, une circulaire devra reprendre les dispositions du Ministère de l'Ecologie sur le contrôle du temps de travail des agents soumis au forfait. Certains personnels, au moins ceux de la Jeunesse et des Sports, pourront garder, à ce titre, l'organisation du temps de travail actuel, cela sera précisé dans la circulaire d'application ;

- pour le secteur Mer, l'engagement d'ouverture d'une négociation jamais obtenue jusqu'à présent au Ministère de l'Ecologie pour l'inscription des corps Mer dans l'arrêté ministériel relatif aux horaires d'équivalence. Ceci vise à prendre en compte les sujétions (le travail en horaires décalés, les modulations importantes des cycles de travail et les travaux pénibles et dangereux) pour la réduction annuelle du temps de travail, ce dispositif pourra servir de référence à d'autres secteurs.

-le dispositif préserve les situations particulières des personnels de la Jeunesse et de sports et de l'Education nationale, comme des personnels de la DGCCRF.

Un point particulier concerne cependant les personnels Jeunesse et Sports et Education nationale qui disposent de 5 jours de congés supplémentaires mais n'ont quasiment pas de primes. Le SGG propose le troc mise à niveau des primes contre les 5 jours ce que nous avons dénoncé. Ce point devra être discuté avec les personnels concernés qui doivent pouvoir s'exprimer sur cette question. La CGT sera à leur écoute pour défendre leurs intérêts.

Sur les astreintes, nous avons obtenu le maintien des astreintes d'exploitation. Le principe du recours à l'astreinte sera soumis à l'aval du CHS et du CTP. De plus, concernant le secteur Mer, la surveillance et le contrôle des activités halieutiques et conchylicoles ont été introduites dans l'astreinte d'exploitation. Ces activités donneront donc droit à compensation conformément à l'arrêté relatif au cas de recours aux astreintes, ce qui n'était jusqu'à présent pas le cas.

Sur la base des avancées significatives obtenues en grande partie grâce à nos propositions et dans le cadre également des échanges intersyndicaux avec la CFDT et l'UNSA, la CGT a voté les deux textes proposés. La circulaire d'application restant à négocier. L'arrêté et la circulaire seront diffusés en même temps dans les services. L'UNSA a fait de même, la CFDT s'est abstenue, seule FO a voté contre. Tous les syndicats ont voté le texte sur les astreintes.

Nous serons attentifs à ce que la circulaire d'application préserve toutes les situations particulières.

La CGT produira une analyse des textes dès que ceux-ci auront été finalisés.

Missions et "mutualisation"

Sur les missions des services territoriaux en particulier des DDI, la CGT a demandé dès l'automne dernier la mise en place d'un groupe de travail sur les missions. Des travaux ont été réalisés en interne par l'administration. Nous demandons d'en avoir connaissance et qu'un débat puisse s'engager.

En ce qui concerne les mutualisations, nous sommes très critiques sur les décisions prises jusque là unilatéralement par l'administration. En tout état de cause, un certain nombre de tâches doivent rester dans les services. Les conséquences sur les personnels ne sont pas moindres non plus.

La CGT entend agir sur ces questions avec les personnels des services et en particulier avec les agents qui travaillent dans les services visées par les mutualisations.

La CGT a obtenu la convocation de 2 groupes de travail sur les missions et les mutualisations.



**URGENCE
JAPON**

La CGT et l'Avenir social appellent à la solidarité

La CGT et L'Avenir social lancent un appel urgent à la solidarité des organisations de la CGT, de leurs adhérents, des salariés envers le peuple japonais, victime d'un terrible tremblement de terre suivi d'un tsunami entraînant un accident nucléaire majeur.

Les pertes en vies humaines et la destruction d'infrastructures et d'activités économiques ont déjà des conséquences dramatiques pour ce pays.

Face à cette tragédie, le peuple japonais a besoin d'une solidarité à la hauteur des besoins immédiats.

L'Avenir social et la CGT, organiseront la redistribution des fonds collectés en fonction des besoins définis et en coopération avec les organisations syndicales japonaises.

Nous comptons sur une réaction rapide et massive à cet appel à la solidarité.

Lien vers le site de L'avenir social : <http://www.avenirsocial.org>

Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :

**« L'Avenir social – solidarité Japon » 263, rue de Paris – case 419 93514
Montreuil CEDEX**

75% de votre don sont déductibles des impôts, un reçu vous sera adressé.

